



# PHARMACIEN INSPECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

## DESCRIPTION

Le pharmacien inspecteur contribue à la conception et à la mise en œuvre des politiques de santé publique. Il participe à la promotion de la santé, à l'animation territoriale, et participe à la gestion des crises sanitaires. Il contrôle la qualité des produits de santé (médicaments à usage humain ou vétérinaire, dispositifs médicaux, produits cosmétiques...), la sécurisation du circuit du médicament tout au long de la chaîne pharmaceutique et les pratiques de certains professionnels de la santé.

source : EHESP

## DOMAINES/ LIEUX D'EXERCICE

- Agences régionales de santé
- ANSM
- Administration centrale

## POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION

- Agences sanitaires,
- Administration centrale,
- Établissements publics sous la tutelle du Ministère des Solidarités et de la Santé,
- Institutions internationales,
- Fonction publique hospitalière...

## AUTRES SITES POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.ordre.pharmacien.fr/Les-pharmaciens/Le-metier-du-pharmacien/Fiches-metiers/Autres/Pharmacien-inspecteur-de-sante-publique>

<https://www.ehesp.fr/formation/formations-fonction-publique/pharmacien-inspecteur-de-sante-publique-phisp/>

## MISSIONS

- Participe à l'**élaboration des politiques de santé publique** et est chargé de leur mise en œuvre, y compris celle des plans de défense civile.
- **Contrôle l'application des lois** et règlements relatifs à l'exercice de la pharmacie et de la biologie médicale (au niveau des professionnels de santé et des produits de santé à usage humain ou vétérinaire).
- Garantit la **sécurité** des médicaments et autres produits de santé.
- Contribue à l'**organisation du système sanitaire** par le développement des **systèmes de vigilance**, par leurs actions de **prévention** en matière de santé publique et par leurs missions **d'inspection**, de recherche et de constats d'infractions pénales, d'autorisation d'activité.
- Contribue à la **rationalisation des dépenses de santé**.
- Veille au **respect** du secret professionnel et aux **règles professionnelles**.
- Peut être chargé d'études et de missions spéciales dans le cadre de ses attributions : conception, évaluation, management, veille et gestion de crise sanitaire, inspections et contrôles.
- Peut être associé à l'enseignement, à la formation et à la recherche dans le domaine de la santé publique.

## COMPÉTENCES

- Sens des responsabilités et du service public,
- Rigueur méthodologique,
- Esprit d'analyse et de synthèse,
- Capacités rédactionnelles
- Maîtrise de l'anglais recommandée

## RELATIONS PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES ?

- Interactions avec les autorités administratives, juridictions administratives,
- Interactions avec les professionnels de santé,
- Interactions avec les directeurs d'établissements de santé

## FORMATIONS POUR Y ACCÉDER

- Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie
- + Diplôme d'études spécialisées (liste fixée par arrêté)  
ou expérience professionnelle de 3 ans
- + Formation à l'École des hautes études de santé publique (EHESP) après un concours